



CANDIDATURE

Championnats canadiens de course en montagne 2024 / 2025 / 2026

Championnats canadiens de course sur sentier 2025 / 2026



Table des matières

Vue d'ensemble.....	3
Avantages pour l'hôte	3
Répercussions économiques et visibilité	3
Processus de candidature	4
Objectifs	4
Échéancier	4
Lettres d'appui.....	5
Exigences des candidatures	5
Plans des lieux	5
Critères d'évaluation	5
Demandes d'informations supplémentaires	6
Structure de l'événement et comités d'organisation	6
Comité d'organisation hôte	6
Critères d'hébergement.....	7
Hébergement.....	7
Transport.....	7
Médical	7
Dates et calendrier des compétitions	8
Distances des courses des championnats	9
Exigences relatives au lieu et au parcours	9
Liste de vérification de la candidature	12



Vue d'ensemble

Athlétisme Canada (AC), en collaboration avec l'Association canadienne de course en montagne (CMRA) et l'Association canadienne des ultramarathoniens (ACU), est actuellement à la recherche d'hôtes pour les Championnats canadiens de course en montagne et sur sentier de 2024, 2025 et 2026. Ces événements d'un ou deux jours mettent en vedette les coureurs de distance élite du Canada et offrent des possibilités aux coureurs de catégories d'âge et aux coureurs récréatifs.

Villes hôtes précédentes	
Année	Ville
2023	Squamish, C.-B.
2022	Vernon, C.-B.

Les Championnats canadiens de course en montagne et sur sentier sont composés de quatre courses distinctes, et les villes candidates peuvent demander à accueillir l'une ou l'autre de ces courses, ou toutes, en fonction d'un certain nombre de facteurs tels que le terrain, la capacité d'organisation, etc.

Championnats de course en montagne :

1. « Classique Up & Down »
2. « Ascension verticale »

Championnats de course sur sentier :

1. « Parcours court »
2. « Parcours long »

Les instances dirigeantes délèguent l'organisation et le déroulement des Championnats canadiens de course en montagne et sur sentier, par accord écrit, à un comité organisateur hôte (COH).

Le COH retenu doit démontrer sa capacité à organiser un événement sportif national de manière très réussie et rentable, en mettant l'accent sur l'excellence dans les domaines de la gestion de l'événement, de l'aide financière à la communauté, des commandites et du soutien aux ressources humaines.

Les possibilités de revenus incluses dans une candidature hôte réussie devraient comprendre les subventions gouvernementales et/ou communautaires prévues, les commandites locales, les engagements de valeur des dons autres qu'en espèces, les rabais ou commissions des hôtels, les rabais des installations, etc.

Avantages pour l'hôte

Répercussions économiques et visibilité

L'organisation d'un événement de la série de Championnats canadiens offre à la ville hôte la possibilité d'attirer des participants et des spectateurs de partout à travers le Canada. La ville hôte bénéficiera du tourisme et des besoins supplémentaires en hébergement réservés par les participants, les spectateurs et les autres personnes assistant aux événements. L'exposition médiatique positive générée par l'accueil d'un



événement offre à la ville une plateforme solide pour se promouvoir en tant que destination sportive nationale.

En outre, la ville hôte bénéficiera des avantages économiques liés à l'utilisation de fournisseurs tiers, y compris, mais sans s'y limiter, la location d'équipements, les partenaires médias, les services de chronométrage, les prestataires médicaux, etc.

Processus de candidature

Il est important que toutes les candidatures potentielles examinent attentivement ces instructions et se conforment à chaque demande spécifique. Le comité d'examen ne prendra pas en considération les candidatures qui sont incomplètes et qui ne sont pas présentées de manière exhaustive. Les renseignements suivants vous aideront à préparer votre demande d'organisation des Championnats canadiens de course en montagne et sur sentier.

Objectifs

Dans la préparation d'une candidature, les candidats doivent envisager la meilleure façon de répondre aux objectifs stratégiques d'AC, qui incluent :

- Diriger, développer et offrir une expérience positive, pour tous les Canadiens, dans le sport de l'athlétisme;
- Présenter un événement de classe mondiale qui met en valeur les athlètes et présente le Canada comme un chef de file mondial dans ce sport;
- Augmenter le nombre de compétitions de haut niveau au Canada ;
- Augmenter le nombre de compétitions de haut niveau au Canada;
- Accroître l'adhésion et la participation au niveau débutant;
- Offrir une expérience de divertissement supérieure à tous les spectateurs et téléspectateurs;
- Maximiser l'exposition de l'événement à travers les médias et les spectateurs de l'événement;
- Cohérence parmi les séries de Championnats canadiens d'AC;

Échéancier

Les dates suivantes ont été établies pour le processus de candidature :

Dates importantes	
Diffusion des candidatures	10 novembre 2023
Lettre d'intention à Athlétisme Canada	11 décembre 2023
Candidature d'accueil remis à Athlétisme Canada	30 janvier 2024
Examen	février 2024
Décisions et notifications	12 au 16 février 2024



Annonce

26 février 2024

Lettres d'appui

Devenir hôte d'un événement de la série de Championnats canadiens d'AC exige un partenariat solide entre le COH, le bureau de l'association provinciale/territoriale (c.-à-d. BC Athletics) et la municipalité locale. Bien que tout groupe soit encouragé à soumettre une candidature pour devenir hôte, les trois partenaires doivent approuver la candidature.

La lettre d'appui peut être cosignée ou peut être constituée de trois lettres d'appui distinctes :

- Membre d'Athlétisme Canada (c.-à-d. BC Athletics)
- Lieu (par exemple, terrain de golf, parc, etc.)
- Municipalité hôte

Exigences des candidatures

Votre candidature pour devenir hôte doit comprendre les annexes suivantes dûment remplies :

- Annexe A - Candidature
- Annexe B - Lettres d'appui
- Annexe C - Plan du parcours / Plan du site

Plans des lieux

Plan des compétitions

Les candidatures doivent inclure des cartes de parcours avec les emplacements proposés pour les zones d'activités suivantes :

Échauffement des athlètes	Lignes de départ/arrivée	Zone antidopage
Tente/chambre des annonceurs	Vestiaires/toilettes	Entrée des athlètes
Zone mixte (médias)	Entrée des spectateurs	Commanditaire / partenaire exposant (si applicable)
Médical		

Critères d'évaluation

Dans le choix de l'emplacement des Championnats canadiens de course en montagne et sur sentier, le comité évaluera les candidatures pour devenir hôte en fonction des critères suivants :

Critères d'évaluation		Critères d'évaluation	
	Communauté hôte		Opérations



20%	Succès des événements passés (participation d'athlètes d'élite, nombre de participants, % de participation en dehors de la région hôte, etc.)	20%	COH et bénévoles
10%	Aéroport - Facilité d'entrée et de sortie	10%	Organigramme / chefs d'équipe
	Lieux	10%	Immobilisations incorporelles
20%	Qualité du parcours et du lieu de la compétition		
	Hébergement		
10%	Emplacement, qualité et options		

Demandes d'informations supplémentaires

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur les Championnats canadiens de course en montagne et sur sentier, veuillez les adresser à :

Chris Winter
 Directeur, Programmes nationaux et sport sécuritaire
 Athlétisme Canada
 Courriel : chris.winter@athletics.ca

Structure de l'événement et comités d'organisation

Un comité d'organisation hôte (COH) composé de superviseurs et de coordonnateurs bénévoles est nécessaire pour planifier et exécuter des championnats canadiens avec succès.

Comité d'organisation hôte

Le COH doit être composé de personnes ayant une expertise et des connaissances dans une variété de domaines différents en rapport avec les rôles du COH.

Les postes suivants sont ceux qu'il est recommandé à chaque Comité d'organisation hôte de pourvoir:	
Président(e) du COH / Directeur(trice) de course	Superviseur(e) des médias
Superviseur(e) des bénévoles	Superviseur(e) des résultats
Superviseur(e) des cérémonies	Superviseur(e) des inscriptions
Superviseur(e) médical	Superviseur(e) des transports
Superviseur(e) des commandites et du marketing local	Délégué(e) organisationnel(le) d'Athlétisme Canada
Délégué(e) organisationnel(le) de la CMRA	Délégué(e) technique d'Athlétisme Canada



Délégué(e) organisationnel(le) de l'ACU	
---	--

** Selon la taille et la portée de l'événement, certains de ces rôles peuvent être combinés à la discrétion du COH.*

Critères d'hébergement

Hébergement

Hôtel(s)

Le COH désignera un ou plusieurs hôtels officiels pour les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles et les médias. Le ou les hôtels doivent être situés aussi près que possible du site de la compétition et à proximité les uns des autres (si plusieurs hôtels sont utilisés). Les hôtels doivent être accessibles aux fauteuils roulants.

Tarifs d'hébergement

Le COH fera tout son possible pour obtenir les meilleurs tarifs possibles pour les athlètes, les entraîneurs, les médias et les délégués de l'organisation.

Officiels techniques et délégués techniques

Le COH fournira l'hébergement, les repas et le transport aux délégués ou officiels de l'organisation (pas plus de 2) et au délégué technique d'Athlétisme Canada (1), pour une période ne dépassant pas une nuit avant les championnats jusqu'au matin suivant les championnats. Athlétisme Canada tentera de trouver des officiels et un(e) délégué(e) technique dans la région ou la ville où se déroule l'événement.

Transport

Le COH mettra en place un système de transport adéquat, fiable et gratuit pendant la compétition pour les athlètes, les entraîneurs et les officiels entre l'hôtel officiel de la course et le lieu de départ/arrivée pendant la journée de la compétition.

Médical

Général

- Le COH est responsable de la fourniture de soins médicaux et d'installations adéquates pour les Championnats. Ces soins médicaux seront fournis à tous les athlètes participants, aux officiels, aux médias, aux bénévoles, aux spectateurs et à toutes les autres personnes impliquées dans l'événement.

Fonctions de l'équipe des services médicaux

- Recruter et coordonner l'utilisation des ressources médicales de la communauté;
- Fournir des soins primaires et d'urgence à toutes les personnes susmentionnées sur les différents sites des championnats; et
- Fournir d'autres services d'assistance médicale nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des



personnes susmentionnées.

Emplacement des sites médicaux

- Des services médicaux doivent être disponibles sur le parcours et aux lignes de départ et d'arrivée.

Zones de spectateurs

- La fourniture de soins d'urgence et de premiers soins aux spectateurs relève de la responsabilité de l'organisation médicale. Des ressources communautaires telles que St. John's peuvent être recrutées pour aider à cette tâche.

Contrôle antidopage

- Athlétisme Canada coordonnera, en collaboration avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), qui assumera la responsabilité des coûts associés, les procédures de contrôle antidopage en compétition requises pendant les championnats. Le COH devra aider le CCES à préparer et à mettre en œuvre les procédures de contrôle antidopage. Un(e) délégué(e) du CCES sera présent(e) sur place pendant les championnats et s'occupera de la formation des bénévoles.
- Les détails complets des procédures de contrôle antidopage seront fournis par le CCES et peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.cces.ca/fr. Voici quelques-unes des exigences du COH :
 - Personnel
 - Des assistants pour assister à la collecte d'urine (ils sont fournis par le CCES).
 - Un nombre approprié d'escortes formées (environ trois à cinq) pour la notification de l'athlète (il s'agit de rassembler l'athlète après la course et de l'emmener dans la zone de contrôle antidopage).
 - Installations, matériel, nombre d'échantillons
 - Une salle d'attente sécurisée avec un nombre suffisant de places assises (5 à 10 personnes) et une variété de boissons scellées réfrigérées.
 - Une salle de travail adjacente sécurisée, équipée du mobilier nécessaire pour accueillir au moins quatre personnes participant à la procédure d'échantillonnage.
 - Une salle sécurisée adjacente où des échantillons de sang peuvent être prélevés en cas de besoin.
 - Toilettes adjacentes à la salle de travail, au moins deux toilettes (hommes et femmes).
 - Des rafraîchissements légers que les athlètes pourront consommer une fois leur test terminé.
 - Transport des athlètes et du (de la) délégué(e) du CCES à l'hôtel à la fin du contrôle.

Dates et calendrier des compétitions

Il est préférable d'organiser les Championnats canadiens de course en montagne et sur sentier entre les mois de juin et de novembre, avec une préférence pour les événements organisés en juin, en juillet et au début du mois d'août. La préférence sera donnée aux événements qui s'alignent et évitent les conflits avec les Championnats du monde de course en montagne et sur sentier de 2025 (25 au 28 septembre 2025; Canfranc-Pirineos, Espagne) et les Championnats de course en montagne et sur sentier de 2024 de la NACAC proposés pour les 7 et 8 septembre 2024.



Distances des courses des championnats

Les Championnats canadiens de course en montagne et sur sentier sont composés de quatre courses distinctes, et les candidats peuvent demander à accueillir l'une ou l'autre de ces courses, ou toutes, en fonction d'un certain nombre de facteurs tels que le terrain, la capacité d'organisation, etc. :

Championnats de course en montagne

3. « Classique *Up & Down* » : 5 km à 6 km pour les U20 (hommes et femmes); 10 km à 12 km pour les seniors (hommes et femmes). Voir la référence aux attentes en matière de gain/perte vertical ci-dessous.
4. « Ascension verticale » : Il doit avoir au moins 1000 m d'élévation verticale positive et mesurée de manière certifiée avec une précision de +/- 10 m. Voir la référence à l'inclinaison minimale ci-dessous.

Championnats de course sur sentier

3. « Parcours court » : La distance doit être comprise entre 35 km et 50 km et le dénivelé minimum de 1500 m ou plus.
4. « Parcours long » : la distance doit être comprise entre 75 km et 100 km et le dénivelé minimum de 2500 m ou plus.

Exigences relatives au lieu et au parcours

Parcours de compétition

- Les disciplines de la course en montagne et sur sentier se déroulent sur différents types de terrains naturels (sable, chemins de terre, sentiers forestiers, sentiers étroits, pistes de neige, etc.) et dans différents types d'environnement (montagnes, forêts, plaines, déserts, etc.).
- Les courses se déroulent principalement sur des surfaces hors route, mais les sections de surfaces pavées (par exemple, l'asphalte, le béton, etc.) sont acceptables comme moyen d'atteindre ou de relier les sentiers du parcours, mais doivent être limitées au minimum. Il est préférable d'utiliser les chemins et les sentiers existants.
- Pour les courses en montagne uniquement, il existe quelques exceptions spéciales où les courses se déroulent sur une surface pavée, mais elles ne sont acceptables que si le parcours présente de grands dénivelés.
- Le parcours doit être balisé de manière à ce qu'aucune compétence de navigation ne soit requise de la part des athlètes.
- Les courses en montagne sont traditionnellement divisées en courses de type « up and down » et « ascension verticale ». Le gain ou la perte d'altitude moyen peut varier d'environ 50 à 250 mètres par kilomètre.
 - Dans les courses de type « up and down », la pente moyenne doit être comprise entre 5 % (ou 50 m par km) et 25 % (ou 250 m par km). La pente moyenne la plus souhaitable est d'environ 10 % à 15 %, à condition que le parcours reste accessible à la course.
 - Dans la catégorie « ascension verticale » ou Verticale, l'inclinaison ne doit pas être inférieure à 25 %.



Début

- Les courses en montagne et sur sentier ont généralement des départs en masse. Les coureurs peuvent aussi prendre un départ séparé par sexe ou par catégorie d'âge.

Chronométrage officiel de la course

- Trois méthodes de chronométrage sont reconnues comme officielles :
 - Chronométrage manuel
 - Chronométrage entièrement automatique obtenu à partir d'un système de photo d'arrivée
 - Chronométrage assuré par un système de transpondeur
- Toutes les méthodes doivent être déclenchées par le pistolet du starter ou synchronisées avec le signal de départ.
- Dans l'utilisation du chronométrage par transpondeur, il est important que les organisateurs mettent en place des systèmes de secours appropriés. Il est fortement recommandé de prévoir des chronométreurs de réserve et, plus important encore, des juges à l'arrivée pour juger les arrivées rapprochées (qui pourraient ne pas être différenciées par le chronométrage par puce).

Sécurité, environnement

- Les comités d'organisation hôtes doivent assurer la sécurité des athlètes et des officiels. Les conditions spécifiques, telles que la haute altitude, les conditions météorologiques changeantes et les infrastructures disponibles, doivent être respectées. L'organisation de l'événement est tenue de prendre soin de l'environnement dans la planification du parcours, pendant et après la compétition.
- De l'eau et d'autres rafraîchissements appropriés doivent être disponibles au départ et à l'arrivée de toutes les courses. Des postes supplémentaires pour boire ou s'éponger doivent être prévus à des endroits appropriés le long du parcours.
- Les postes de secours doivent être suffisamment espacés. Pour la course en montagne, il est recommandé de placer les postes de secours tous les 2 km. L'aide extérieure est autorisée dans un rayon de 100 m autour du poste de secours.

Équipement

- Les courses en montagne et sur sentier n'impliquent pas l'utilisation d'une technique particulière, alpine ou autre ni l'utilisation d'un équipement spécifique, tel qu'un équipement d'alpinisme. L'utilisation de bâtons de randonnée pourrait être autorisée à la discrétion de l'organisation de la course. Cette dernière peut recommander ou imposer un équipement obligatoire en raison des conditions attendues pendant la course, qui permettra à l'athlète d'éviter une situation de détresse ou, en cas d'accident, de donner l'alerte et d'attendre en sécurité l'arrivée des secours.

Organisation de la course

- Avant la course, l'organisation doit publier un Règlement spécifique de la course comprenant au minimum :
 - Coordonnées de l'organisation responsable (nom, coordonnées)
 - Horaire de l'événement



- Informations détaillées sur les caractéristiques techniques de la course : distance totale, dénivelé total, description des principales difficultés du parcours.
- Une carte détaillée du parcours
- Un profil détaillé du parcours
- Critères de notation du parcours
- Emplacement des postes de contrôle et des postes médicaux/de secours (le cas échéant)
- Équipement autorisé, recommandé ou obligatoire (le cas échéant)
- Règles de sécurité à respecter
- Pénalités et règles de disqualification
- Délai et barrières d'arrêt (le cas échéant)

Audio / Signalisation / Éclairage

- Possibilité d'installer une signalisation temporaire;
- Le site doit posséder (ou acquérir) un système de sonorisation capable de distribuer le son et la musique de manière uniforme dans les zones de départ et d'arrivée;

Espaces fonctionnels

- Le site doit fournir aux athlètes et aux équipes un endroit sec et chaud pour se rassembler et se reposer sur la ligne de départ/arrivée ou très près de celle-ci;
- Installations appropriées pour le personnel antidopage (CCES) et médical;
- Zone pour les cérémonies de remise des médailles.

Officiels

Délégué(e) technique d'Athlétisme Canada (DTAC)

- Le (ou la) DTAC, s'il ou elle est nommé(e), est responsable de s'assurer que les événements des championnats nationaux sont conformes aux règles techniques applicables. De plus, le (ou la) DTAC soutient la haute direction de l'événement en ce qui concerne les aspects de la présentation des championnats nationaux. Le (ou la) DTAC est nommé(e) par Athlétisme Canada en consultation avec le (ou la) président(e) du comité national des officiels.

Officiels de course / Arbitre

- Un ou plusieurs arbitres de course peuvent être nommés aux championnats nationaux pour aider le (ou la) DTAC à assurer le respect des règles techniques applicables. Les officiels et les arbitres de course sont nommés par Athlétisme Canada ou par l'association provinciale/territoriale, en consultation avec le Comité national des officiels.

Prix et soutien aux athlètes d'élite

Prix et récompenses

Le COH aura la responsabilité de fournir aux athlètes canadiens une somme d'argent minimale suggérée comme suit. Il est suggéré que le prix en argent soit divisé entre les trois premiers rangs.



Ascension verticale	5000 \$ (2500 \$ par sexe)
Classique Up & Down	5000 \$ (2500 \$ par sexe)
Parcours court	5000 \$ (2500 \$ par sexe)
Parcours long	5000 \$ (2500 \$ par sexe)

Pour les besoins de l'éligibilité au classement et aux prix, les athlètes canadiens sont définis ici comme des athlètes ayant la citoyenneté canadienne et soumis aux règles de résidence et d'adhésion d'Athlétisme Canada (vous pouvez trouver plus d'informations à ce sujet sur le site Internet d'Athlétisme Canada, www.athletics.ca/fr, ou en contactant Athlétisme Canada).

Seuls les membres en règle d'une association d'Athlétisme Canada peuvent être déclarés champions canadiens et recevoir une médaille, un prix ou de l'argent. Les athlètes qui participent aux courses de parcours court et long doivent aussi être membres en règle de l'ACU.

Le COH peut élargir la liste des invitations à d'autres athlètes canadiens ainsi qu'à des athlètes vivant au Canada ou à l'étranger mais n'ayant pas la citoyenneté canadienne. Le COH peut proposer une structure de prix « ouverte » en plus de la structure de prix « réservée aux Canadiens »; cette structure peut être ouverte à tous les athlètes inscrits à la compétition, quel que soit le pays qu'ils représentent.

Soutien aux athlètes d'élite

Afin d'encourager et de soutenir les meilleurs coureurs en montagne et sur sentier du Canada à participer à ces championnats, le COH sera responsable de fournir l'un des programmes de soutien suivants, ou les deux :

- Inscriptions gratuites pour un minimum de 5 (cinq) athlètes, par sexe, par épreuve.
- Soutien financier pour aider à couvrir les frais de voyage et/ou d'hébergement (au minimum 1 (un) athlète, par sexe, par épreuve).

Liste de vérification de la candidature

Liste de vérification	Vérifié ✓
Annexe A - Candidature	
Annexe B - Lettre(s) d'appui (association provinciale/territoriale, lieu et municipalité)	
Annexe C - Plan du parcours / Plan du site	



CANDIDATURE

CHAMPIONNATS CANADIENS DE COURSE EN MONTAGNE ET SUR SENTIER 2024 / 2025 / 2026 CHAMPIONNATS CANADIENS SUR SENTIER 2025 / 2026

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

ORGANISATION QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

Nom de l'organisation candidate	
Personne de contact	
Numéro de téléphone de la personne de contact	
Courriel de la personne de contact	

CHAMPIONNAT (Sélectionnez un ou plusieurs des événements suivants)

Championnats canadiens de course en montagne 2024, 2025 et 2026	
Ascension verticale	
Classique Up & Down	
Les deux	
Championnats canadiens de course sur sentier 2025 et 2026	
Parcours court	
Parcours long	
Les deux	
2024 (montagne seulement), Championnats canadiens combinés de course en montagne et de course sur sentier 2025 et 2026	

DÉTAILS DE LA COURSE

Nom de la course	
Lieu (ville, lieu/établissement)	
Date de course proposée	
Distances de la (des) course(s) proposée(s)	
Gains d'altitude de la (des) course(s) proposée(s)	
Veillez joindre une carte du parcours proposé indiquant l'altitude.	Jointe (Oui/Non)
Prix et structure proposés	
Frais d'inscription proposés	
Fait-elle partie d'une course préexistante?	
Si oui, nombre d'années d'organisation de l'événement	
Si oui, nombre de participants à la dernière édition	
La course préexistante et les courses de	



championnat se dérouleront-elles en même temps?	
---	--

INFORMATIONS SUR LE SITE ET LES INSTALLATIONS DE LA COURSE

Adresse du site/de l'installation	
Le site ou l'installation dispose-t-il(elle) d'un espace intérieur?	
Le site ou l'installation dispose-t-il(elle) de toilettes? Combien?	
Le site ou l'installation dispose-t-il(elle) de vestiaires? Combien?	
Distance jusqu'à l'hôpital/la salle d'urgence le plus proche?	
Existe-t-il un stationnement gratuit? Si ce n'est pas le cas, quel en est le coût et combien de places de stationnement gratuites sont disponibles pour le personnel et les bénévoles?	

AÉROPORT

Nom de l'aéroport le plus proche	
Liste des principales compagnies aériennes	
Quels sont les services de transport mis à la disposition des athlètes participants? (De l'aéroport à l'hôtel de la course)	

INFORMATIONS SUR L'HÔTEL

Nom de l'hôtel	
Adresse	
Nom de la personne de contact	
Téléphone	
Adresse courriel	
Site Web de l'hôtel	
Distance entre l'hôtel et le site ou l'installation de la course	
Quels sont les services de transport mis à la disposition des athlètes participants?	
Quels sont les problèmes de circulation potentiels entre le(s) hôtel(s) hôte(s) et le site/l'installation de l'événement?	

EXIGENCES TECHNIQUES

HORAIRE DE L'ÉVÉNEMENT (Veuillez signer ci-dessous que les exigences ci-dessous



seront respectées)

Championnats de course en montagne	
Classique Up & Down*	
U20 H/F	5km à 6km
Senior/Ouvert H/F	10 km à 12 km
	*L'inclinaison moyenne doit être comprise entre 5 % (ou 50 m par km) et 25 % (ou 250 m par km). L'inclinaison moyenne la plus souhaitable est d'environ 10 à 15 %, à condition que le parcours reste praticable.
Ascension verticale	
Senior/Ouvert H/F	Il doit avoir une élévation verticale positive d'au moins 1000 m et être mesuré de manière certifiée avec une précision de +/- 10 m.
Championnats de course sur sentier	
Parcours court	
Senior/Ouvert H/F	35 km à 50 km avec dénivelé minimum de 1500 m ou plus.
Parcours long	
Senior/Ouvert H/F	70 km à 100 km avec dénivelé minimum de 2500 m ou plus.

EXIGENCES DE LA COURSE (Veuillez signer ci-dessous que les exigences ci-dessous seront respectées)

Chronométrage des courses	Chronométrage officiel (chronométrage par puce, chronométrage manuel, photo d'arrivée)
Inscription à la course	Plateforme d'inscription en ligne (ex : Race Roster, Trackie, etc.)
Sanction et assurance	Les organisateurs doivent sanctionner l'événement auprès de leur association provinciale ou territoriale respective et souscrire une police d'assurance responsabilité civile en faveur des athlètes, des officiels et des spectateurs, afin de couvrir les risques pour lesquels ils peuvent être tenus responsables.
Résultats	Les résultats devraient idéalement être affichés en direct sur le site Web de l'événement et envoyés à la fin de la compétition à Athlétisme Canada (courriel : results@athletics.ca), à l'association provinciale/territoriale, à l'Association canadienne de course en montagne et à l'Association canadienne des ultra-marathoniens.
Logistique de la course, y compris les drapeaux	Le parcours doit être balisé de manière à ce



et les commissaires.	qu'aucune compétence en matière de navigation ne soit requise de la part des athlètes.
Médical	Services médicaux et d'urgence adéquats sur place, y compris l'assistance d'urgence et le service d'ambulance, ainsi que les petits points de suture.
Antidopage	Antidopage à la discrétion d'Athlétisme Canada
Équipement	Bannière de départ/arrivée, horloges de chronométrage, podium, drapeaux de course, pistolet de départ/corne.

Signature : _____ Date : _____